



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 05 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Jacques GRAVEGEAL, Maire**

PRESENTS: Mmes Marie Louise CODOU, Emilie IMBERT, Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ

Mrs Jean Marc DAVALLON, Gérard LAUGE, Jacques GRAVEGEAL, Christian JEANJEAN, Martin SANCHEZ, Miguel SERRANO

ABSENT EXCUSE: Régine MARTINEZ

PROCURATION:

SECRETAIRE de séance : Mme Marie Louise CODOU

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de réunion du 24/09/2021
- 2- CCPL : Groupement de commandes défibrillateurs élections membres CAO
- 3- CCPL : Groupement de commandes photocopieurs élections membres CAO
- 4- Mise en accessibilité arrêt de bus : 2 choix
- 5- Propositions voisins vigilants et solidaires
- 6- Illuminations Noël : 2 devis
- 7- Maison Queyranne : déroulé
- 8- Fête de fin d'année des aînés
- 9- Dossier M.Von Hatten : cassation
- 10- Questions diverses



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

1. Approbation du compte rendu de réunion du 24/09/2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de réunion du 24/09/2021.

2. DCM 23 2021 CCPL : Groupement de commandes défibrillateurs élections membres CAO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, et dans un souci d'économies d'échelle, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de la passation en commun de marchés d'achat et de maintenance de défibrillateurs automatiques externes.

En effet, le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes impose aux établissements recevant du public de se doter d'un tel équipement selon un échéancier précis par catégorie d'établissement.

La convention constitutive du groupement doit définir, d'une part, les modalités de la constitution de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés.

Le groupement de commandes est constitué à compter de la notification de la convention par le coordonnateur à l'ensemble des membres pour une durée de 8 ans.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur.

Le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Pour la commune, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant de la CAO du groupement. Pour rappel, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être membres de celle du groupement. Il pourra être procédé à la présente désignation au scrutin public (vote à main levée), si le conseil le décide à l'unanimité. La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commandes pour pour l'achat et maintenance de défibrillateurs automatisés externes et l'adhésion de la communauté de communes à ce groupement.

- **DE PROCEDER** à la désignation des membres représentant de la commune à la CAO au scrutin public,

-**D'ACTER** la désignation des membres de la CAO du groupement pour représenter la commune :

de Mme Marie Louise CODOU en tant que membre titulaire, de M. Miguel Serrano en tant que membre suppléant

- **D'ACTER** que le président de la CAO du groupement est le président de la CAO de la CCPL

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces s'y rattachant

La délibération n°23_2021 annule et remplace la délibération n°22_2021.

3. DCM 24 2021 CCPL : Groupement de commandes photocopieurs élections membres CAO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, et dans un souci d'économies d'échelle, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de la passation en commun de marchés de gestion du parc de photocopieurs.

Conformément à l'article L.2113-7 du code de la commande publique, la convention constitutive du groupement doit définir, d'une part, les modalités de constitution de ce dernier et, d'autre part, le rôle de chaque membre du groupement dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés.

Le groupement de commandes est constitué à compter de la notification de la convention par le coordonnateur à l'ensemble des membres pour une durée de 8 ans.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel soit désignée en qualité de coordonnateur.



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Le groupement de commandes est doté d'une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) propre, présidée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Pour la commune, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant de la CAO du groupement. Pour rappel, seuls les membres de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être membres de celle du groupement. Il pourra être procédé à la présente désignation au scrutin public (vote à main levée), si le conseil le décide à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commandes pour la gestion du parc de photocopieurs et l'adhésion de la communauté de communes à ce groupement,
- **DE PROCEDER** à la désignation des membres représentant de la commune à la CAO au scrutin public,
- D'ACTER** la désignation des membres de la CAO du groupement pour représenter la commune :

de Mme Marie Louise CODOU en tant que membre titulaire, de M. Miguel Serrano en tant que membre suppléant

- **D'ACTER** que le président de la CAO du groupement est le président de la CAO de la CCPL
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces s'y rattachant

La délibération n°24_2021 annule et remplace la délibération n°24_2019.

4. Mise en accessibilité arrêt de bus : 2 choix

Présentation des deux projets proposés par M. Bossé (directeur agence petite camargue département Hérault) :

- 1^{er} projet : voie unique, blocage de la circulation pendant la durée de l'arrêt du bus ;
- 2^{ème} projet : voies doubles sens, circulation possible sur une partie de la chaussée.

Le 1^{er} projet est plus sécurisant mais bloquant car la durée calculée d'un arrêt pour PMR est de 15 minutes et ce choix est plus onéreux pour la commune.

Le choix s'est donc porté sur la 2^{ème} proposition à la majorité.



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

5. Propositions voisins vigilants et solidaires

L'adhésion à l'organisme voisins vigilants et solidaires est de 400 €/ an.
Le principe est d'avoir des correspondants par quartier (volontaires).
Il faut se renseigner auprès d'autres communes (Montaud, Beaulieu, Buzignargues)

6. Illuminations Noël : 2 devis

Devis de la CESML :

- 1 devis pour les fixations et les prises
- 1 devis pour la mise en place et l'enlèvement des illuminations

Seul le devis pour les fixations a été accepté, les contacter dès lundi 8 novembre.

7. DCM 25 2021 et DCM 26 2021 Maison Queyranne : déroulé

- Permis de construire en cours
- Diagnostic plomb et amiante avant travaux à prévoir
- Place maison Queyranne : avancement normal
- Demande d'une ostéopathe pour le local à l'étage

DCM 25_2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Etat est susceptible de financer des projets locaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux de la réhabilitation d'un bâtiment communal de la maison vigneronne dites Queyranne (1ere tranche) dans le cœur du village ont pour objectif de consolider la vocation culturelle et polyvalente autour de ce patrimoine architectural.

Ces travaux sont estimés à 357 069,00 € HT et pourraient faire l'objet du concours financier de l'ETAT, au titre de la DETR 2021.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée, qui s'établit comme suit :



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Plan de Financement prévisionnel				
	Dispositif	Montant dépenses HT	Montant Subvention demandé	Taux (%)
Conseil Départemental de l'Hérault	FAIC 2020	357 069,00 €	50 000,00 € (subvention acceptée)	14 %
Conseil Départemental de l'Hérault	FAIC 2021	357 069,00 €	50 000,00 €	14 %
Etat	DETR 2021	357 069,00 €	178 534,50 €	50 %
	Sous-total aides publiques		278 534,50 €	78 %
Reste à charge pour la Collectivité				
	Autofinancement		78 534,50 €	22 %
	Montant total travaux		357 069,00 €	100%

Le Conseil municipal ouïe l'expose de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **DECIDE** de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault, la subvention de 178 534,50 €, au titre de la DETR 2021 pour financer les travaux de réhabilitation de la maison vigneronne dites Queyranne pour la première tranche,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou décision nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération n°25_2021 annule et remplace la délibération n°03b_2021, l'estimation ayant été modifiée.

DCM 26_2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le département de l'Hérault est susceptible de financer des projets locaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux de la réhabilitation d'un bâtiment communal de la maison vigneronne dites Queyranne (1ere tranche) dans le cœur du



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

village ont pour objectif de consolider la vocation culturelle et polyvalente autour de ce patrimoine architectural.

Ces travaux sont estimés à 357 069,00 € HT et pourraient faire l'objet du concours financier du département de l'Hérault, au titre du FAIC 2021.

Considérant que le département de l'Hérault a accordé une subvention de 50 000,00 €, la commune sollicite une subvention de 14 % supplémentaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée, qui s'établit comme suit :

Plan de Financement prévisionnel				
	Dispositif	Montant dépenses HT	Montant Subvention demandé	Taux (%)
Conseil Départemental de l'Hérault	FAIC 2020	357 069,00 €	50 000,00 € (subvention acceptée)	14 %
Conseil Départemental de l'Hérault	FAIC 2021	357 069,00 €	50 000,00 €	14 %
Etat	DETR 2021	357 069,00 €	178 534,50 €	50 %
	Sous-total aides publiques		278 534,50 €	78 %
	Reste à charge pour la Collectivité			
	Autofinancement		78 534,50 €	22 %
	Montant total travaux		357 069,00 €	100%

Le Conseil municipal ouïe l'expose de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **DECIDE** de solliciter auprès de Monsieur le Président du département de l'Hérault, la subvention de 50 000,00 €, au titre du FAIC 2021 pour financer les travaux de réhabilitation de la maison vigneronne dites Queyranne pour la première tranche,



VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou décision nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération n°26_2021 annule et remplace la délibération n°13_2021, l'estimation ayant été modifiée.

8. Fête de fin d'année des aînés

Le prévoir en janvier (si repas dimanche 16/01 ou 23/01)

Réunion en charge des festivités : mercredi 10/11 à 18h30.

Vœux du Maire le 28/01.

9. Dossier M.Von Hatten : cassation

Courrier du 18 octobre : répondre dans les deux mois (à voir avec l'assureur)

10. Questions diverses

- M.Bossé (département) : lors du rendez-vous, nous a rappelé le problème lié à l'abattement des 2 platanes : dossier en attente pour l'instant
- Visite de signaux girod pour l'avenue des figaïrettes et places de parking : nous transmettra un projet prochainement
- 8000 arbres/ an : livraison et plantations effectuées (20 arbres)
- Infos analyse financière : rendez-vous avec la comptable public Mme Masse prévu le 10/11
- Machine à pain : toujours en recherche de prestataire, pas de publicité autres villages sur Campagne
- Panneau Pocket : ok pour diffusion informations autres associations + CCPL
- API bus : diffusion à prévoir (à voir avec Mme Martinez)
- Four/ bibliothèque : aménagement à faire rapidement et le prévoir dans la diffusion sur le Campa'mag

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 26 novembre 2021 à 20h30.